



Contestation de PV de stationnement

Par **MATHIEU31200**, le **10/03/2011** à **12:41**

Bonjour ,

Aujourd'hui mercredi 9 mars , je part de chez moi vers 13h et a mon grand etonnement , je m'appercois que j'ai une amende de stationnement de 35euros cause (genant le passage des autres vehicules) hors en face de chez moi d'important traveaux son réaliser , donc prenant des places de parking donc pas d'autres solutions que de se garer d'un coté en file indienne avec d'autres véhicules . Je m'appercoit donc que je ne suis pas le seul répriménder , hors aucun panneaux ni aucun marquage au sol n'indique de ne pas stationner comme ceci , de plus n'ayant pas le choix a cause des traveaux , et au manque cruel de place dans cette residence .Le lendemain je decide donc de me garer directement a l'interieur de la residence et la de nouveau 35euros d'amende ainsi que d'autres véhicules stationnant a cette endroit , et cette fois si la cause etant (gênant sur un terre plein central non aménager) et pourtant rien n'empêche encore une fois de se garer ici aucune interdiction aucune signalisation et pour ma part aucune gene .Ma question est donc comment contester ses pv , faut il creer un groupe avec plusieurs personnes de la residence pour contester ses pv ? comment agir fasse a des Pv qui remplisse nos pare brise tout les jours faute de places ? Comment peut on attaquer et surtout contester ses PV qui pour moi sont plus la , pour remplir les caisses de l'état que pour un disfonctionnement meme !!!!!Merci de repondre au plus vite , pour pouvoir engager des procedures .

Par **MATHIEU31200**, le **18/03/2011** à **12:15**

Le premier Pv dit (Genant le passage ou le dégagement des autres usagers Art 417.10 du CR)

Le deuxieme Pv dit (Genant sur un terre plein central non aménagé Art 417.10 du CR)

La question poser est comment contester ses deux Pv alors que aucune signalisation n'est indiquer , et que le stationnement de mon véhicule se trouve dans ma résidence et ne gene personnes puisque je suis contre un trottoir et en file indienne comme tout le monde etant donner quil n'y a pas assez de places de parking

Alors je trouve cela injuste de me verbaliser alors que je n'ai pas d'autres facon de me garerAlors Aujourd'hui je fait appel a vous pour savoir si je peut contester ses Pv et Comment proceder ?